



Réunion de la Commission de Concertation  
Vergadering van de Overlegcommissie

**mardi 27 avril 2021 à 09:00**

**ESPACE DELVAUX**

**Rue Gratès 3**

**1170 Bruxelles**

## ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31054-20	Madame VAN CLEEMPUT	Rue de la Sapinière 55 rénover, isoler la maison et créer 2 lucarnes	X	application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
2.	09:30	PU/31153-20	Monsieur et Madame BALTHAZAR Nathalie	Rue de la Vénérie 24 transformer et étendre l'habitation (+ châssis avant en PVC)	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
3.	10:00	PU/31188-21	Monsieur et Madame et/ou Louisa ERSANILLI	Rue de l'Elan 33 aménager une terrasse et isoler la lucarne	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
4.	10:20	PU/31192-21	Madame de PRET ROOSE de CALESBERG BLUE MOUNTAIN OWL S.R.L.	Rue du Loutrier 65 rénover, étendre l'habitation et abattre 25 arbres à haute tige	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))

						<p>application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)</p> <p>Art. 126§11 Dérogation à un PPAS</p> <p>application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)</p>
5.	10:45	PU/31111-20	LIVINGEST S.P.R.L.	Rue Théophile Vander Elst 168 subdiviser une maison unifamiliale en 2 logements et réaliser une lucarne en toiture avant	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
6.	11:00	PU/31186-21	Monsieur et Madame BUNTINX - BOUHY	Avenue Léopold Wiener 27 réaliser deux lucarnes pour aménager les combles et modifier l'implantation de l'escalier d'accès au jardin	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
7.	11:20	PU/31124-20	Monsieur HUYGHE	Rue des Béguinettes 9 mettre en conformité les actes et travaux réalisés, non-conformes au permis d'urbanisme de 2004	X	<p>application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)</p> <p>dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)</p> <p>Art. 126§11 Dérogation à un PPAS</p> <p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)</p>
8.	11:40	PU/31180-21	Monsieur VANDOOREN	Place Eugène Keym 25 maintenir l'enseigne existante de la boucherie en lettrage bleu fixé sur la façade ainsi que la tente solaire	-	dérogation à l'art.36 §1 3° du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zones générale et élargie)
9.	13:00	17/PFD/176605 6/	Fédération Wallonie-Bruxelles - Ministère de la Communauté Française	Rue de la Bergerette 7 Démolir 4 bâtiments existants, un abri vélo, abattre 44 arbres et transplanter 12 arbres ; Construire un nouvel	X	<p>application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire)</p> <p>application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et</p>

				<p>établissement d'enseignement secondaire de 450 élèves sur le site de l'Athénée Royal de Watermael-Boitsfort, "La Brise", implantation de l'Athénée royal d'Auderghem.</p>	<p>installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m<sup>2</sup>) dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)</p>
--	--	--	--	--	---

PAUSE SANDWICHES 12H00 – 13H00